# ECURIE BAYARD A.S.B.L. DINANT





« BAYARD CONTACTS » périodique trimestriel

2<sup>ème</sup>TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE : NYSSEN H., rue du Jauviat, 48 B-5530 YVOIR



# 10 AVRIL 2016

# COURSE DE COTE DE VENCIMONT Mémorial Jules Massinon

Epreuve Communautaire

## Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703

# COURSE DE COTE DE VENCIMONT 10 AVRIL 2016

Adresse des Vérifications Administratives : SALLE DES FETES, rue de la Chavée, à 5575 Vencimont.

## REGLEMENT PARTICULIER

#### **NOUVEAU:**

#### Division « Hristo-Démo » (facultative) :

Les organisateurs ont intégré une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

#### **NOUVEAU:**

#### **Division « Access »** (facultative) :

De la même manière, les organisateurs ont intégré, également, une Division « Access ». Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et <u>strictement</u> conformes à leur PVA belge.

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

Proclamation des résultats, Salle des Fêtes, à Vencimont.

#### I TIMING

10 MARS 2016 7 AVRIL 2016	<b>Pu</b> blication du Règlement et ouverture des inscriptions et des payements. Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.									
8 AVRIL 2016	Affichage de	la liste des engagés (Café Ardennais).								
10 AVRIL 2016	07H30 08h00 08H30 10H00 10H30 11H00 12H30 13H00 13H30	Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences. Ouverture des Vérifications Techniques. Début des séances d'essais obligatoires. Fin des inscriptions à droits majorés Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences Fermeture des Vérifications Techniques. Fin de la séance d'essais. Affichage de la liste des véhicules qualifiés (à la caravane de départ). Début des montées officielles. 30' après l'arrivée du dernier véhicule : affichage des résultats officieux. 30' plus tard : officialisation des résultats. (ou deux heures maximum après la rentrée du dernier véhicule au Parc des Coureurs) :								

#### II COMITE D'ORGANISATION

A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant - Tél. (082) 22.33.50

N° d' Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président : Eric DIDION
Vice-Président : André DEBARSY
Secrétaire Général : Herman NYSSEN
Secrétaire d'Organisation : Chantal RIGAUX
Trésorier : Herman NYSSEN

#### III GESTION DE LA COURSE

Directeur de Course	ANTOINE Abel	Lic. 0838
Directeurs de Course Adjoints	NYSSEN Herman HENROT Hugues MARLAIRE Bernard GOIS Annie DEBARSY André	Lic. 0003 Lic. 0835 Lic. 0986 Lic. 0825 Lic. 0924
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803

Secrétaires Adjoints GOIS Annie

TEISE Marie-Claire GILLAIN Marie-Jeanne HENROT Chantal SOREE Magali DUVAL Emilie

Directeur de Sécurité **DIDION Marc** Lic. 0979 Directeurs de Sécurité Adjoints **DIDION Eric** Lic. 0961 **GARNIER Eric** Lic. 0907 WAUTOT Cédric Lic. 0875 Lic. 0947 **DAVE Ludovic SADZOT Didier** Lic. 0822 **METNIK Olivier** Lic. 0990

Relations avec les Concurrents BLASUTIG Léon Lic. 0850 SMETS Yves Lic. 0938

Parc des Coureurs Equipe C.C.B.D.

Bureau des calculs SGHERZI Giovanni
DAVE Thomas

Chronométrage Equipe SHERZI
Responsable matériel GARNIER Eric
Animation ROSE Thierry

Secours médicaux : - Médecin : C.R.S.

- Equipe médicale : C.R.S. (Christian Duville)

Ambulances: Param Services asbl - Nombre: 2

Service d'Ordre Police Locale
Extra-Sportif MONT Marina.

ANTOINE Raymonde DEFFOIN Jocelyne SADZOT Didier LABOUREUR Kevin

#### IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	DORMAL Jean-Claude, Président. BARTHELEMY José	Lic. 0415 Lic. 0922
Commissaires techniques ASAF	GILBERT Georges, Président. LIEMANS Katia DERENNE Didier CATOUL Marie-Luce	Lic. 0973 Lic. 0902 Lic. 0881 Lic. 0964
Observateur ASAF	GOSSET Gérard	Lic. 0932

#### **V PERMANENCES**

#### Jusqu'au 9 avril 2016, à 20 h. :

Abel ANTOINE (Directeur de Course), rue du Bulseau, 26, 5570 JAVINGUE

Tél. (082) 71.31.23 – GSM (0476) 89.14.75

Herman NYSSEN (Secrétaire), rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57

Le 10 avril, à partir de 07h30 :

SALLE DES FETES, rue de la Chavée, à 5575 Vencimont.

Tél. (0478) 22.93.57 (Herman NYSSEN) et (0476) 53.08.55 (Serge REMY)

Après l'épreuve : Herman NYSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57

Internet : http://www.ecuriebayard.be

E-mail: <u>ecurie.bayard@hotmail.com</u>

h.nyssen@skynet.be (Secrétariat)

#### VI PARTICULARITES

#### Article 1 DEFINITION

Le DIMANCHE 10 AVRIL 2016, l'épreuve dénommée " 5ème COURSE DE COTE DE VENCIMONT, MEMORIAL JULES MASSINON », comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Elle a reçu le soutien de la Commune de Gedinne et spécialement des commerçants de la Section de Vencimont. Cette Course de Côte est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

#### Article 2 PARCOURS

- 2.1. Route de Vencimont à Rienne.
- 2.2. Longueur de la Côte : 2100 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres.
- 2.4. Départ : rue Grande, à Vencimont Altitude : 252 m. (à hauteur du chemin vers le terrain de football).
- 2.5 Arrivée : rue Emile Montreuil Altitude : 368 m. (à hauteur d'un chemin à gauche après le sommet).
- 2.6. Homologation: février 2016 (ASAF).

#### Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 9 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Après la zone de décélération terminée à la chicane, les véhicules devront se diriger jusqu'à la zone des étangs où elles feront demi-tour pour venir se ranger à droite de la route juste avant un panneau « STOP ». Ce panneau ne pourra être franchi qu'au moment où le Directeur de Course ou son délégué viendra rechercher les véhicules pour les reconduire au Parc des Coureurs.

Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

#### Article 4 VEHICULES

4.1. Véhicules admis : - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400 cc

Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 4 : plus de 2000 cc

- Division 2: Classe 5: de 0 à 1400 cc

Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 8 : plus de 2000 cc

- Division 3: Classe 9: de 0 à 1150 cc

Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 13: plus de 2000 cc

- Division 4: Classe 14: kart-cross (jusqu'à 650 cc)

Classe 15: de 0 à 1600 cc

Classe 16: au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc

Classe 17: plus de 2000 cc

- Division « Histo-Démo : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du

R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et

Sprints).

- Division « Access » : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipements

requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de

Côte et Sprints).

#### Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés.

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

#### Article 5 ENGAGEMENTS

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 27 février 2016 et, au plus tard, le JEUDI 7 AVRIL 2016 avant 20h00, à **Herman NYSSEN**, rue du **Jauviat**, **48**, **5530 YVOIR**.

NB: aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° 001-0839839-89, intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 7 avril 2016, à 16h00.

(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)

(Attention aux délais bancaires).

Rappel: le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de payement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 10 avril, à 10h00.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte & Sprints, Art.5)

- **5.2.** Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à :
  - 105 € pour les Divisons 1 à 4
  - Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 70 €
  - Ceux de la Division « Access », s'élèvent à 70 €.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016, l'inscription s'élève à 92,50 € pour les Divisions 1 à 4.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 7 avril 2016, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 8 avril 2016, à 12 h., au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant.

Chaque concurrent des Divisions 1 à 4 gardera le même numéro pour toute l'année 2016. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access », lbrganisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. Le nombre de voitures admises est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et 30 en Divisions « Histo-Démo » et « Access ». (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).

**ATTENTION** : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2, 3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

#### Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Les <u>Vérifications Administratives</u> des concurrents et le <u>Contrôle des Licences</u> auront lieu à la **Salle des Fêtes**, rue de la Chavée, à Vencimont, le dimanche 10 avril.2016, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30 - Division 2 : de 08h15 à 09h45 - Division 3 : de 08h30 à 10h00 - Division 4 : de 09h00 à 10h15 - Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15 - Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de <u>non respect de ce timing</u> par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2 Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire (obligatoire) - Fiches des Vérifications Techniques - Carte d'identité.

6.3 L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières « 1J-B » et 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I – R.S.G., art. 2. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « TITRES DE PARTICIPATION » (TP), valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, si la licence nationale détenue et présentée est au moins équivalente à la licence ASAF requise.

#### Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les <u>Vérifications Techniques</u> auront lieu dans le <u>Parc des Coureurs</u> situé rue de Bourseigne à Vencimont. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules présentés.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules.

(N.B.: Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront la licence et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25** € pour frais administratifs, sera réclamée (par passeport ou carnet jaune non retiré), aux concurrents ayant omis de le récupérer. Somme à virer sur le compte 001-0915956-61 de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 10 avril 2016, selon le timing suivant :

Division 1 : de 08h00 à 09h00
Division 2 : de 08h30 à 10h00
Division 3 : de 09h00 à 10h30
Division 4 : de 09h30 à 10h00
Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15
Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

#### Article 8 CHRONOMETRAGE (sauf Divisions Histo-Démo et Access)

Il se fera au 1/100e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel <u>simultané</u> et permanent (deux chronos par poste).

- 8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.
- 8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone et internet.

#### Article 9 ESSAIS

- 9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les Divisions (2 montées obligatoires) aura lieu le 10 avril 2016 de 08h30 à 12h30 (voir Règlement Particulier Courses de Côtes et sprints, Art. 9.1.).
- 9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant <u>au départ de sa première</u> <u>montée</u> <u>d'essais après 11 h.</u> ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

#### Article 10 COURSE

- 10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.
- 10.2. Le classement sera établi en additionnant les deux meilleurs temps des trois montées.

#### En cas d'égalité:

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée noncomptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1ère montée officielle, ensuite dans la 2ème et enfin dans la 3ème.
- **N.B.:** Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 10 avril 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

#### Article 11 DIVERS

- 11.1. Dans toutes les DIVISIONS, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo, ni en Access).
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés)
  Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera à la caravane de départ.
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 13h00, à la caravane de départ.
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé sur la Route de Montreuil et la Route de Bourseigne à Vencimont. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante) les pneus.
- 11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte).

#### Article 12 CLASSEMENTS

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL de la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISION.
- 12.4. Classement par CLASSE.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7. Classement 1ère DAME.

#### Article 13 COUPES ET TROPHEES

- 13.1. Coupes et trophées.
  - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies..
  - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
  - 3 premiers de chaque CLASSE
  - 1ère ECURIE des Divisions 1, 2 et 3 réunies..
  - 1ère ECURIE de la Division 4.
  - 1ère DAME des Divisions 1, 2 et 3.
  - 1ère DAME de la Division 4.
- 13.3.La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 10 avril 2016, dans la <u>Salle des Fêtes</u>, à Vencimont, et ce <u>deux heures maximum</u> après la rentrée du dernier véhicule au Parc des Coureurs. Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leur récompense.

#### Article 15 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve ellemême que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

#### Le présent règlement approuvé par :

- Pierre NEUVILLE, (licence n° 911), Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 09.03.2016.
- Jean-Claude DORMAL (licence n°415), membre de la Commission « Côtes ASAF » en date du 15.03.2016.
- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Jean-Claude PUISSANT (lic.n° 957), en date du 09.02.2016.

### COURSE DE COTE DE VENCIMONT 10 AVRIL 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

	*	CAS	E S	RΕ	SER	<u> </u>			ORG							
<u>Engagen</u>	nent rec	<u>;u *</u>	<u>F</u>	<u>Paiemer</u>	nt reçu*		<u></u>	DIVISIO	N * CLAS	MERO AT	ERO ATTRIBUE*					
Le/	/	Le/														
			ΡI	LOT	E (rem	nplir en c	aractè	res d'im	primerie, sv	p)						
Je, soussi	gné,				· · ·	-				-						
Nom :					Si pse	eudonyn	ne:	Pré	nom :			Homn	ne / Femme			
				/	«		»									
Né(e) le :			Adr	esse :								N° :				
Code posta	l :			Locali	té:											
Si nous dev																
Après avoir pris données sont ex M'engage, en ou les autorités com Certifie, sur l'hor	actes. utre, à me : npétentes.	soumettre	à toute r	nesure du	taux d'alco	olémie et	contrôle	de dopage	e qui me serai	ent impos	és par l	· 'Organisate	ur, par un Offic			
					L	ICE	NCE	<b>:</b>								
Province			ASA					VAS			N° L	icence	Туре			
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	ΟV		WV						
Ø												01 1				
Division 1	(0 à 140											Min.				
Division 2	Classe 5 (0 à 140		in. B			Classe ( (+ de 14	-	<b>Min. A4</b> 00 cc)	Min. A4 Classe 7 Min. A4 () (cc) (+ de 1600 à 2000 cc)				Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)			
Division 3	Classe 9 A4 (0 à 115			<b>se 10</b> 1150 à 14	<b>Min. A4</b> 400 cc)	Classe 1 (+ de 14		<b>Min. A3</b> 00 cc)	A3 Classe 12 Min. A3 ( + de 1600 à 2000 cc)			Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	C	lasse 14 art-cross	<b>Min.</b> <i>i</i> (0 à 650 c	-	C	(0 à 16	<b>Min.</b> 600 cc)	A3 Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)				Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division		art. 4.6 du			Licen		Parcours									
Histo Démo Division Access	(Voir a	Jusqu'au art. 4.7 du Occ max.	RP CC/	Sprint)			Parco			arcours			Pas de doublons Pas de doublons			
	•		VE	HICI	II F /r.	omplir o	n ooroo	rtàraa d'	imprimerie :	21 (D)						
Marque			V L	Type		еттрш е		ndrée	Division	Clas	se	An	née			
mai quo				. , , ,						J.u.s			rication			
							cc									
Passepor	t techr	nique /	ASAF	N°												
ECURI	E :															
				* <u>A</u>	complét	er si plu	sieurs p	ilotes su	ır la même	voiture						
Si Pilote	seul		*No	om du	1° Pilo	te			*No	om du	J 2° F	ilote				
(×) .□																
(×) C	ocher c	lans la	case. N	lerci.	<u>Voir</u>	article '	<u>11.2</u> dւ	ı préser	nt règlemer	nt parti	culier.					
Date :		;	Signatu	re du pil	ote, précé	dée de la	mention	« Lu et ap	prouvé »):							

• JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS <u>ADEQUATE</u>, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Numéro attribué à la voiture : .....

## COURSE DE COTE DE VENCIMONT 10 AVRIL 2016

VIO	•				
1 /	•	 	 	 	 

# **VERIFICATIONS**

PILOT	<b>ΓΕ</b> (r	remplir en	caractère	d' imprim	nerie svp)												
Nom :			Si p:	seudor	nyme :	»	Prén	om :		Signature :							
Province :	ASAF							VAS			N° Licence Typ			pe			
V	BT HT LG ☑ □ □					AN	П	ov	VB	wv							
VEHIC	CULE	(rem	plir en car	actère d'	imprimerie	e svp)											
Marque				Ту	ре			С	ylindré	е	Turbo	Divis	ion	Class	е		
								.		CC	O / N						
Numéro	s de p	oortiè	res/Ca	apot a	avant			Elar	gisse	urs	de voi	es					
Pare-bri	se							Pne	umat	ique	!S						
Eclairag	е							Fixa	tions	des	roues	6					
Docume	nts de	e bord	t					Fond	ction	nem	ent de	es fre	eins	5			
Réservo	ir à es	ssence	е					Ann	eau d	de re	emorq	uage	9				
Canalisa	ition c	d'esse	nce					Con	Conformité de classe								
Tôle par	e-feu	avan	t/arriè	ère				Conformité de division									
Arceau de sécurité								Vêtements (Combinaison)									
Ceinture	es de s	sécuri	ité / F	larna	is			Divers:									
Batterie								Autocollant ASAF									
Extincte	ur							N° Passeport ASAF									
Appui-té	ète											I					
Casque	/ HAN	NS						EN ORDRE									
Fixations dans l'habitacle								NON CONFORME									
Publicités sur vitres								Commissaire Technique									
Rétroviseurs Ext. / Int.								Nom/Cachet :									
Ornement extérieur								Licence N°:									
Echappe	ement	-						Signature du									
Protection	ons de	es tuy	auter	ies				SECRETARIAT ADMINISTRATIF:									
Poids								1									

#### **COURSE DE COTE DE VENCIMONT** N°: 10 AVRIL 2016 **VERIFICATIONS** (HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT) Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Nom: Prénom: Signature: Si pseudonyme: « ..... **LICENCE VAS NUMERO TYPE ASAF** $\mathbf{\Lambda}$ П П П П Je, soussiané, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » : Spécifique « Access » Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » : **VEHICULE** Début de la production : Fin de la production : Marque - Type N° Plaque N° de châssis HISTO DEMO ACCESS RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR Documents de bord **EN ORDRE Eclairage** NON CONFORME Ceintures de sécurité / Harnais Extincteur **Commissaire Technique** Licence N°: Casque **Pneumatiques** Nom/Cachet: Divers: **SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:**